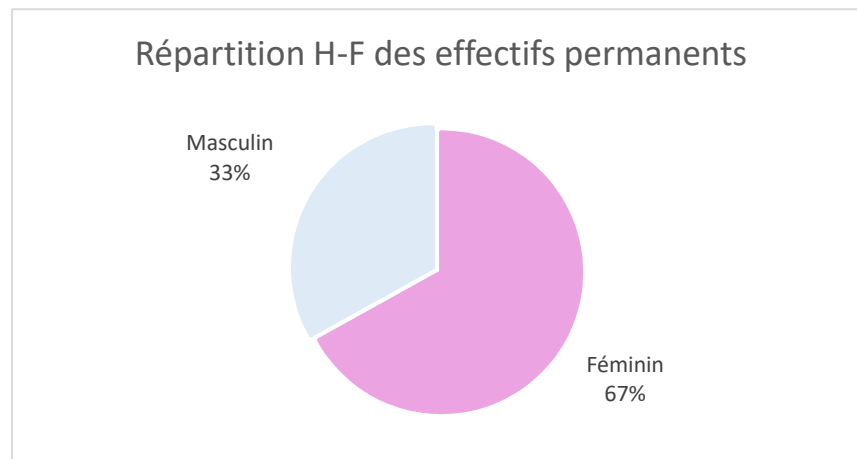


RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE HOMMES – FEMMES
(Etat au 31 Décembre 2022)

Le présent rapport analyse la place des femmes et des hommes parmi les agents permanents (Fonctionnaires titulaires, stagiaires et les contractuels sur emplois permanents) de la commune de Savigny-sur-Orge.

1- Données chiffrées sur les effectifs

525 agents permanents sont employés par la ville et le CCAS de Savigny-sur-Orge. Le taux de féminisation est légèrement supérieur à la tendance nationale au niveau de la Fonction Publique Territoriale (62.5% en 2018¹). En effet, au sein de la commune, près de 7 agents sur 10 sont des femmes.



Au sein de la commune, 91% des agents sont fonctionnaires. Le taux de féminisation est toujours aussi important avec 66% des fonctionnaires qui sont des femmes.

Proportionnellement, les femmes restent beaucoup plus nombreuses en catégorie A que les hommes, majoritairement sur le cadre d'emploi des attachés.

C'est la catégorie C traditionnellement plus importante en effectifs dans la fonction publique territoriale et notamment dans les communes, qui marque l'empreinte de la répartition entre hommes et femmes : à Savigny, la catégorie C constitue 79% des effectifs totaux, et 64% d'entre eux sont des femmes.

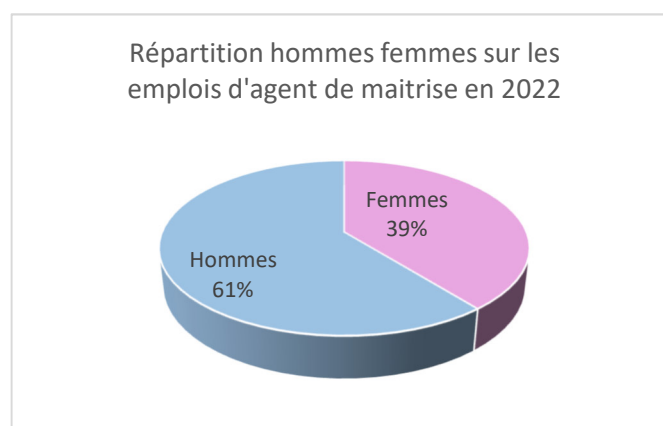
	Femme	Homme	Total	% F	% H
A	46	5	51	90%	10%
B	41	19	60	68%	32%
C	265	149	414	64%	36%

¹ Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique – Edition 2021

La Ville de Savigny-sur-Orge compte 40 agents d'encadrement dont 24 sont des femmes, cela représente un peu plus de 50% mais nous pouvons constater une certaine équité au niveau de l'encadrement. A noter la Direction Générale Adjointe Services à la population est la direction qui compte le plus d'encadrants femmes à l'inverse des techniques où il y a une majorité d'hommes encadrants.

En 2022, dans l'encadrement supérieur, 4 emplois fonctionnels sont pourvus par des hommes. Ces données sont tirées de l'organigramme fonctionnel de la ville au 31 Décembre 2022.

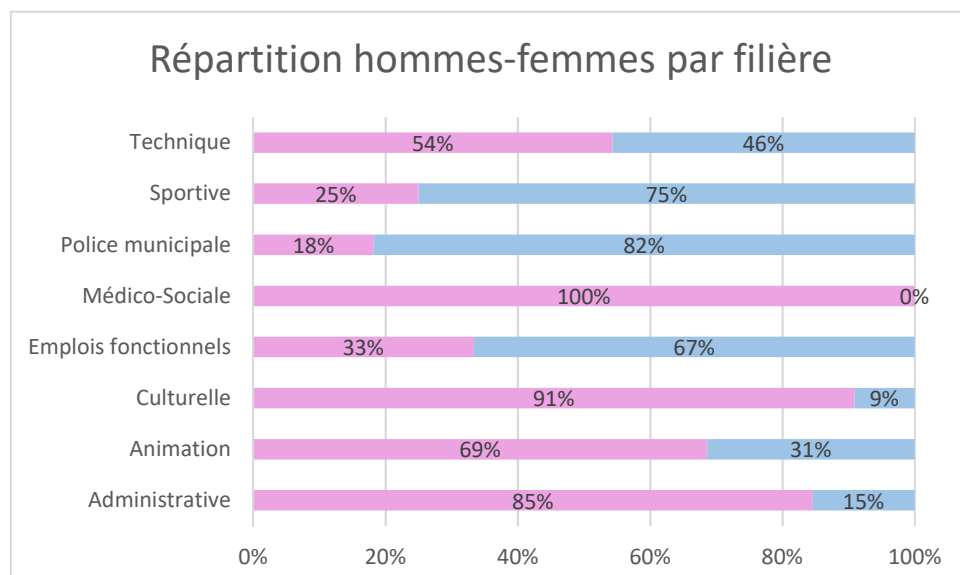
Sur les emplois d'agent de maîtrise, la part des femmes se voit considérablement réduite avec seulement 39% de femmes. Pour rappel 64% des agents de catégorie C sont des femmes.



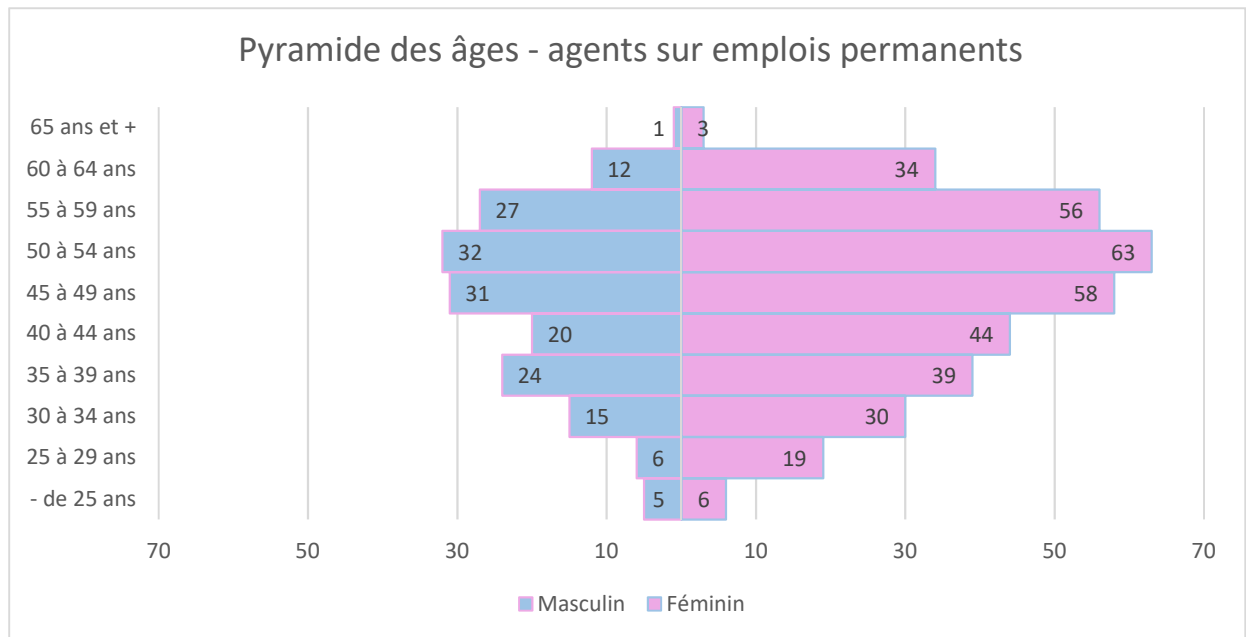
La commune de Savigny-sur-Orge n'échappe pas aux représentations classiques des métiers avec un taux de féminisation très important dans les filières administrative, culturelle, animation et surtout dans la filière médico-sociale.

La filière police municipale était tenue jusqu'à présent par des hommes, mais fin 2022, la ville compte 2 femmes sur le grade de Brigadier-chef principal.

La filière technique connaît quant à elle une quasi parité (54 % de femmes en 2022). Une féminisation qui n'est pas seulement liée aux effectifs du service ERA mais aussi à la féminisation des effectifs au sein du service technique notamment aux postes à responsabilité (directeur/chef de service).



L'âge moyen des agents de Savigny-sur-Orge est de 46,42 ans. L'effectif global s'inscrit bien au-dessus de la moyenne nationale qui est de 43 ans et 7 mois pour les 3 fonctions publiques réunies. L'âge moyen des femmes est de 46,58 ans (46 ans et 7 mois), il est supérieur de 0,56 ans à celui des hommes (46,02 ans).



2- Données chiffrées sur la rémunération



31 530 €



28 041 €

Le salaire brut moyen des femmes est inférieur de 12% à celui des hommes. Cet écart est moins important que celui constaté au niveau national (19% entre les hommes et les femmes en 2020).



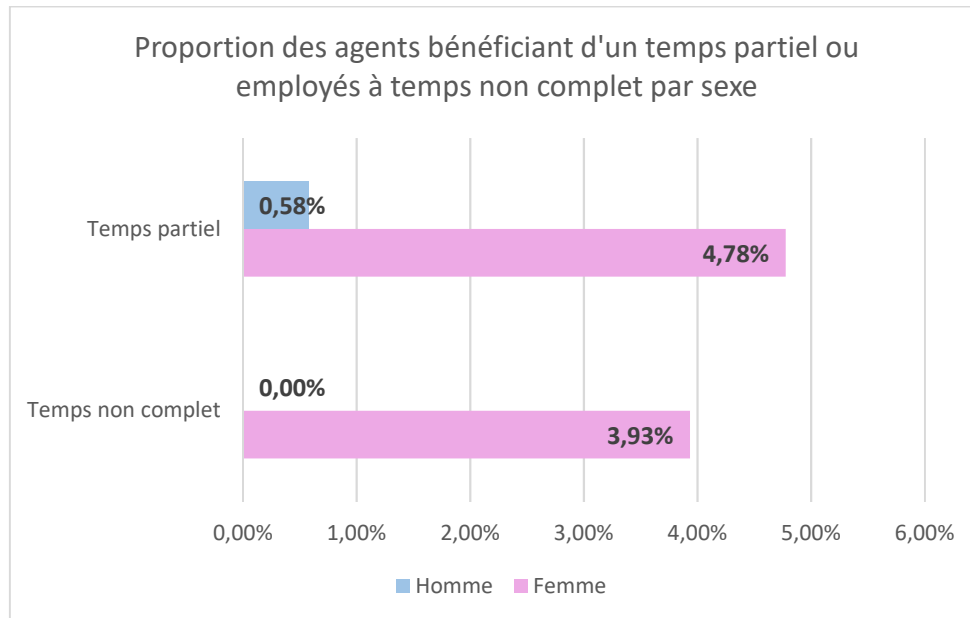
391.16 (392.55 €)



268.32 (275.66 €)

Le montant brut du régime indemnitaire (IFSE pour la majorité des agents – hors PM et enseignants en arts plastiques) est plus favorable aux hommes, même en le convertissant en un équivalent temps plein les montants réduits par les temps partiels, temps non complets ou demi-traitements.

3- Données chiffrées sur le temps de travail



Sur l'ensemble des agents de sexe féminin, 4,78% sont à temps partiel. Au sein de la commune, une proportion plus importante de femmes travaille à temps partiel dans les métiers très féminisés (assistant administratif, agent d'entretien et de restauration).

Cette observation est également constatée pour le temps non complet : dans les filières culturelle (enseignants artistiques) et médico-sociale (psychologues), cela correspond aussi à la structuration des activités de ces métiers.

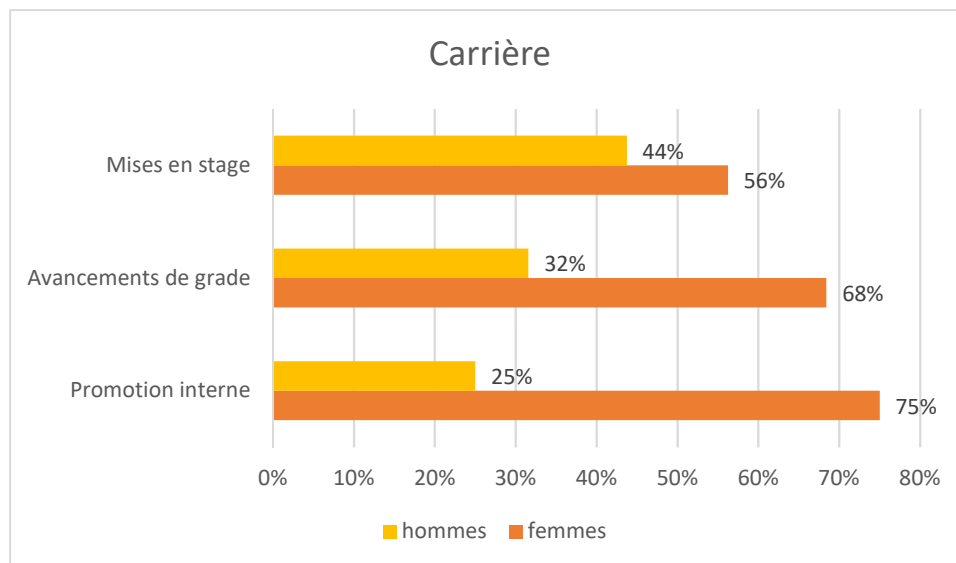
Sur les temps partiels, il est important de distinguer les temps partiels de droit, sur autorisation et thérapeutique. 7 agents sont en temps partiel de droit pour élever un enfant.

Le choix d'organisation du temps de travail par la collectivité influe sur le nombre d'agents à temps partiels, ainsi à Savigny-sur-Orge, le nombre d'agents à temps partiel est réduit (par rapport à la moyenne nationale de 8%) du fait d'un temps de travail réparti sur 4.5 jours dont le travail en demi-journée le mercredi pour certains, le vendredi pour d'autres, ou encore l'annualisation du temps de travail des ATSEM qui libère le mercredi pendant les périodes scolaires.

La possibilité de bénéficier d'aménagement du temps de travail, avec modulation des heures de début et de fin permet également, pour les agents animateurs qui ont des enfants à charge de limiter les temps partiels liés à leur garde (Périscolaire).

4- Carrière

Les évolutions de carrière montrent que l'équilibre entre femmes et hommes de l'effectif global est globalement conservé. Une attention particulière est d'ailleurs portée au niveau des avancements de grade et de la promotion interne à ne pas favoriser plus un genre que l'autre, dès lors que des agents ont les conditions statutaires d'avancement ou de promotion et que leur poste correspond aux attendus du grade.



Dans le détail :

- Mises en stage : sur 16 nominations, 9 concernent des femmes, 7 des hommes
- Promotion interne : 3 agents ont été nommés sur le grade d'agent de maîtrise, dont 2 femmes. Et une femme sur le grade d'attaché
- Avancements de grade : 38 agents ont été nommés dont 26 femmes

5- Données chiffrées sur les congés

Depuis le 1^{er} juillet 2021, le congé paternité est passé d'une durée de 11 jours calendaires consécutifs à 25 jours fractionnables pour une naissance simple et de 18 à 32 jours en cas de naissances multiples. Il est applicable pour les enfants nés à partir 1^{er} juillet 2021 ou nés avant mais dont la naissance était supposée intervenir à partir de cette date.

Au cours de l'année 2021, 8 agents ont bénéficié du congé paternité. 5 agents ont pris l'intégralité des jours qui leur était accordé.

4 agents ont été en congé parental en 2022 dont 1 homme relevant de la filière technique (pour une durée inférieure à 1 an), ce qui montre que le partage des tâches évolue au sein de la société.

6- Récapitulatif

COMPOSITION DES EFFECTIFS

- Un taux de féminisation nettement supérieur à la tendance nationale mais stable par rapport à 2020. 67.42% porté notamment par les catégories A et C (66%) et marqué dans les filières administrative, culturelle, animation et exclusif dans la filière sociale.
- Au sein de la commune, 94% des hommes sont fonctionnaires contre 93% (hausse de 7 points par rapport à l'année dernière) pour les femmes.
- La moyenne d'âge des femmes est plus élevée par rapport à la moyenne nationale comme par rapport aux hommes. Les agents travaillant à Savigny-sur-Orge sont plus jeune, puisque la moyenne d'âge est passée de 46.15 en 2020 à 43.28 en 2021.
- Seulement 39% (en hausse de 4 points par rapport à 2020) des agents de maîtrise sont des femmes.

POINTS POSITIFS

- Le taux de féminisation élevé de la commune de Savigny-sur-Orge est proche du ratio observé dans les autres communes de même taille de la petite couronne.
- La part des femmes sur emploi fonctionnel ou à la tête d'un service est de 59% ce qui se rapproche de la structure globale des effectifs, alors que dans la moyenne des collectivités, leur place est plus restreinte.
- Des femmes bien représentées sur les postes de catégorie A.
- Une quasi parité au sein de la filière technique.
- Une organisation du temps de travail sur 4,5 jours qui favorise l'articulation vie professionnelle vie personnelle.
- Le 17 & 18 Janvier 2022, 9 agents ont participé à une formation organisée par le CNFPT : « Lutter contre le sexisme dans les pratiques éducatives ».
Le 12 & 13 mai prochain, une nouvelle formation intitulée « Intégrer l'égalité hommes/femmes dans sa posture d'accueil » est prévue.